

Délibération du Conseil municipal

Séance du 26 septembre 2023

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GUIBERT Vincent	à PAVILLON Jean-Paul
LECACHEUR Julien	à LIOTON Valérie
RAVELEAU René	à PENEAU Sylvie
SOUILHE Jérôme	à DESOEUVRE Robert
VIGNER Jean-Philippe	à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 20 septembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 28 septembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE2609-01 | Alter Public – Projet de modifications statutaires de la SPL

Alter Public relatif à l'objet social

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu les dispositions de l'article L.1524-1 Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet des résolutions arrêté par le Conseil d'Administration d'Alter Public du 2 juin 2023,

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Alter Public du 2 juin 2023,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 19 septembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de modification de l'objet social de la SPL Alter Public en vue de permettre à la Société d'intervenir exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires en matière d'opérations d'études et/ou de construction et d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial et plus spécifiquement dans la gestion des biens, des services et des équipements liés au service public dans les domaines suivants : Energie-Réseaux de Chaleur et Déplacement-Autopartage, avec la gestion du service « Citiz »
- Approuve la modification corrélative de l'article 2 des statuts qui en résulte
- Donne tous pouvoirs à son représentant à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour voter favorablement sur le projet des résolutions relatif à la modification de l'objet social de la SPL Alter Public ainsi qu'à la modification corrélative des statuts.

E. BOYER, JP PAVILLON, JP VIGNER n'ont pas pris part au vote

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27
Délibération adoptée à l'unanimité			

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

